

# Pièces d'identité pour voter

Le 19 octobre, 2015

## Qui peut voter?

- Vous êtes citoyen canadien
- Vous avez au moins 18 ans le jour de l'élection
- Vous pouvez prouver votre identité et votre adresse



## **Vous êtes sans abri ou vous n'avez pas de pièce d'identité?**

### **Vous pouvez voter quand même!**

- A. Prouvez votre identité :** Obtenez votre carte d'assurance-médicaments ou votre relevé de paiement d'Ontario au travail/POSPH. Pour cela, vous pouvez vous adresser à votre préposée ou préposé responsable, ou bien au refuge où vous avez dormi récemment. Même une bouteille de pilules, une prescription médicale écrite, votre carte santé ou une carte d'hôpital peut servir de preuve d'identité si votre nom y figure; votre pharmacie ou votre médecin peut vous aider à l'obtenir.
- B. Prouvez votre adresse :** Vous pouvez obtenir une « Lettre de confirmation de résidence » de la part d'un organisme où vous dormez ou d'un centre où vous mangez. Demandez-la à une employée ou un employé! Le formulaire peut être téléchargé depuis le site Web d'Élections Canada : [www.elections.ca/id/EC50053\\_f.pdf](http://www.elections.ca/id/EC50053_f.pdf).
- C. Votez au bon endroit :** L'adresse qui figure sur votre « Lettre de confirmation de résidence » détermine votre circonscription. Demandez au personnel de l'organisme de trouver l'emplacement de votre bureau de scrutin. Apportez votre pièce d'identité soit au bureau de vote par anticipation du 9 au 12 octobre, soit au bureau de scrutin ordinaire le 19 octobre.

**Pour plus d'information, contactez Élections Canada au 1-800-463-6868.**

# Pièces d'identité pour voter

## Le 19 octobre, 2015

### 1) Présentez **une** de ces pièces d'identité

- votre **permis de conduire**
- votre **carte d'identité provinciale ou territoriale**
- toute autre carte délivrée par un gouvernement portant vos photo, nom et adresse actuelle

### 2) Ou, présentez **deux** pièces d'identité (Au moins l'une d'elles doit porter votre adresse actuelle)

- carte d'assurance-maladie
- passeport canadien
- certificat de naissance
- certificat de citoyenneté canadienne
- carte de citoyenneté
- carte d'assurance sociale
- certificat de statut d'Indien
- carte de membre d'une bande
- carte de Métis
- carte délivrée par une autorité locale inuite
- carte d'identité des Forces canadiennes
- carte de santé d'Anciens Combattants
- carte de la Sécurité de la vieillesse
- carte d'hôpital
- carte d'une clinique médicale
- étiquette sur un contenant de médicaments sous ordonnance
- bracelet d'identité délivré par un hôpital ou un établissement de soins de longue durée
- carte de donneur de sang
- carte de l'INCA
- carte de crédit
- carte de débit
- carte d'employé
- carte d'identité d'étudiant
- carte de transport en commun
- carte de bibliothèque
- carte d'identité d'une régie des alcools
- carte de libéré conditionnel
- permis d'arme à feu
- permis ou carte de pêche, de piégeage ou de chasse
- facture d'un service public (p. ex. électricité, eau, services de télécommunication, comme le téléphone, la télévision par câble ou la télévision par satellite)
- état de compte bancaire
- état de compte d'une caisse populaire
- relevé de carte de crédit
- chèque personnel
- relevé de prestations du gouvernement
- chèque ou talon de chèque du gouvernement
- état des prestations d'un régime de retraite
- bail ou sous-bail d'habitation
- convention hypothécaire ou état de compte de prêt hypothécaire
- avis de cotisation d'impôt sur le revenu
- avis de cotisation ou d'évaluation de l'impôt foncier
- document de propriété d'un véhicule
- certificat, police ou relevé d'assurance
- correspondance provenant d'une école, d'un collège ou d'une université
- lettre d'un curateur public ou d'un tuteur public
- formulaire de révision ciblée remis par Élections Canada aux résidents d'établissements de soins de longue durée
- lettre de confirmation de résidence délivrée par l'autorité responsable d'une bande ou d'une réserve des Premières Nations ou une autorité locale inuite
- lettre de confirmation de résidence, attestation de séjour, formulaire d'admission ou relevé de prestations délivré par l'autorité responsable :
  - *d'une résidence pour étudiants*
  - *d'une résidence pour personnes âgées*
  - *d'un établissement de soins de longue durée*
  - *d'un refuge*
  - *d'une soupe populaire*

**Nous acceptons les relevés de comptes et les factures électroniques imprimés ou montrés sur un appareil mobile.**

### 3) Ou, si votre pièce d'identité ne porte pas votre adresse actuelle, prêtez serment

Présentez **deux** pièces d'identité portant votre nom et demandez à une personne qui vous connaît d'attester votre adresse. Cette personne doit prouver son identité et son adresse, être inscrite dans la même section de vote, et attester l'adresse d'une seule personne.